

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 41 (1949)
Heft: 4

Artikel: L'activité du Bureau international du Travail : janvier-mars 1949
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-384597>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 20.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Si l'engagement prend fin avant que le bénéficiaire ait pu prendre des vacances, celui-ci a droit à une indemnité proportionnelle à la durée de l'engagement.

Durant la période des vacances, le bénéficiaire doit s'abstenir de tout travail rémunéré, faute de quoi il est déchu de ses droits aux vacances pour une année ou tenu à restitution.

Si un contrat collectif de travail en vigueur dans le canton contient des dispositions en matière de vacances payées et qu'il a institué pour trancher les différends relatifs à son application un organe paritaire d'arbitrage, celui-ci statue en première instance sur les contestations individuelles entre employeurs et bénéficiaires. Si ce n'est pas le cas, les différends sont tranchés en instance unique par la Commission cantonale de recours en matière de vacances payées. Il en est de même des contestations entre caisses de vacances et bénéficiaires. Les décisions prises en vertu d'un jugement émis par un organe paritaire d'arbitrage peuvent être attaquées dans les trente jours dès leur notification à la Commission cantonale de recours en matières de vacances payées. Cette commission est nommée par le Conseil d'Etat qui établit un règlement de procédure. Les décisions de la Commission cantonale de recours en matières de vacances payées sont définitives et assimilées à des jugements exécutoires au sens de la loi fédérale sur la poursuite pour dettes et la faillite. Il en est de même des décisions prises conformément à l'article 17 qui n'ont pas fait l'objet d'un recours.

Les infractions aux dispositions et aux mesures d'exécution de la loi sont punies d'amende ou d'arrêts, les deux peines pouvant être cumulées.

Cette loi sociale est entrée en vigueur rétroactivement au 1^{er} janvier 1949.

L'activité du Bureau international du Travail

(Janvier-mars 1949)

Deux problèmes essentiels ont dominé l'activité du Bureau international du Travail au cours des trois premiers mois de 1949. D'une part, la mise sur pied du programme mondial d'utilisation rationnelle de la main-d'œuvre lancé par M. Morse, directeur général du B. I. T., à la fin de l'année dernière; d'autre part, la préparation d'une série de réunions internationales dont la 32^e Conférence internationale du Travail en juin marquera le point culminant.

Le programme de main-d'œuvre du B. I. T.

On sait que le « programme de main-d'œuvre » du B. I. T. est lancé sur le principe suivant: pour pouvoir maintenir ou améliorer

les conditions de vie des travailleurs dans le monde, il est indispensable d'accroître la productivité industrielle. Pour ce faire, estime le B.I.T., il faut agir parallèlement dans trois domaines différents: il faut une bonne politique de l'emploi; il faut appliquer des méthodes modernes de formation professionnelle; il faut formuler une politique des migrations.

Le B.I.T. a décidé d'aller au-delà d'une simple énonciation de principes et de développer son action dans un domaine qui, jusque-là, lui était resté étranger. Non content de formuler des suggestions théoriques et d'élaborer des textes de conventions, il a cette fois l'ambition d'agir lui-même et d'établir des centres d'action.

Dans le domaine de l'emploi, le Conseil d'administration du Bureau, réuni du 4 au 8 mars dernier à Genève, a approuvé les décisions prises par le Comité des experts européens de l'emploi qui ont siégé récemment à Londres sous les auspices du B.I.T.

Par ailleurs, un effort considérable a été accompli dans le domaine de la formation professionnelle. Plusieurs experts internationaux, particulièrement au courant des méthodes de formation accélérée des cadres industriels de maîtrise, ont été invités à collaborer aussi bien à la formation de moniteurs qu'à l'établissement des centres d'action dans les différentes régions. Il s'agit de M. Channing Dooley, qui a organisé aux Etats-Unis, pendant et après la guerre, la « Training Within Industry » (T.W.I.), (formation des cadres au sein de l'entreprise); M. A. F. Rouse (Grande-Bretagne), qui s'est notamment occupé des programmes de main-d'œuvre en Allemagne occupée; et M. J. Chadourne, un expert français de la formation professionnelle.

A Genève, des membres du personnel du B.I.T. suivent des cours spéciaux de formation professionnelle et de formation des cadres. Un cours international sera bientôt inauguré à Paris. Un premier groupe d'élèves y sera envoyé par les industries française, belge et luxembourgeoise. Le centre d'action d'Asie s'ouvrira incessamment et, pour l'Italie, une mission d'experts se trouve déjà à Rome.

Une réunion commune des représentants du B.I.T., des Nations Unies et des institutions intergouvernementales spécialisées a eu lieu à Genève, les 17 et 18 février. Les différents problèmes que soulève la collaboration des organismes internationaux en matière de main-d'œuvre y ont été examinés. Cette collaboration doit s'étendre à l'action permettant le maintien du plein emploi et la stabilisation économique.

Enfin, une Conférence européenne sur la formation professionnelle a siégé pendant quatre jours à la fin de mars à Genève. Divers Etats membres de l'O. I. T. étaient représentés par des délégués des gouvernements, des travailleurs et des employeurs. Au cours de cette conférence, les différents délégués ont fait part de ce qui s'était fait dans leurs pays respectifs en ce qui concerne la

formation des agents de maîtrise. Ils ont également assisté à des démonstrations pratiques des méthodes nouvelles expérimentées aux Etats-Unis, en Grande-Bretagne, en France et en Suisse. Cette conférence a invité notamment le Bureau à organiser des cours internationaux de formation des agents de maîtrise et des cadres. Elle a également demandé que le Bureau mette des experts à la disposition des pays qui désireraient organiser un programme de cette nature. Enfin, les délégués ont conclu que le système « T.W.I. » se prêtait à une extension rapide et qu'il paraissait de ce fait pouvoir jouer un rôle important dans la formation des cadres sur une large échelle. Les délégués ont également estimé que les différents systèmes de formation des cadres se complétaient l'un l'autre et que chacun d'entre eux pouvait être avantageusement combiné avec d'autres.

Enfin, en ce qui concerne les migrations, la Commission permanente des migrations du B.I.T. a siégé à Genève, du 13 au 27 janvier. Elle a adopté un certain nombre de recommandations destinées à stimuler les échanges internationaux des stagiaires en vue de leur formation professionnelle. Elle a également proposé que le B.I.T. se préoccupe d'obtenir des renseignements afin de permettre l'établissement des 30 000 spécialistes actuellement réfugiés ou vivant comme « personnes déplacées » dans les zones occidentales d'Allemagne et d'Autriche et en Italie. La Commission a également approuvé les principes généraux qui devraient présider à la migration des colons agricoles et a recommandé que le B.I.T. poursuive la préparation d'un projet d'accord-type sur l'établissement de ces colons. Enfin, la Commission a proposé que le B.I.T. entreprenne, en collaboration avec les pays présentant des possibilités d'immigration « des enquêtes sur les régions où l'établissement de colons agricoles est possible et pour déterminer les difficultés que cet établissement présente ».

En outre, la Commission permanente des migrations a élaboré deux projets de conventions, un projet de recommandation et un projet d'accord-type bilatéral ayant trait aux migrations de travailleurs. Ces projets seront soumis à la prochaine Conférence internationale du Travail.

L'action du B.I.T. en dehors de l'Europe

En même temps, le Bureau international du Travail a continué à développer son activité dans les pays non européens.

Quelques chiffres permettront de mesurer l'évolution accomplie dans ce domaine. Sur les soixante pays membres de l'Organisation internationale du Travail, vingt-trois seulement sont européens, dix-neuf sont américains, onze appartiennent au continent asiatique, quatre à l'Afrique et trois à l'Australie et à l'Océanie. Sur les trente-

deux membres du Conseil d'administration du B.I.T., dix-sept sont des représentants des pays non européens.

Après avoir visité, au début de l'année, la Pologne et la Tchécoslovaquie (et après avoir rapporté de ce dernier pays la promesse de la ratification prochaine de huit nouvelles conventions internationales du travail), M. Morse a quitté Genève en mars pour se rendre en Amérique latine où il visitera l'Argentine, le Brésil, le Chili, le Pérou et l'Uruguay.

En même temps, M^{me} Marguerite Thibert qui, pendant de longues années a dirigé au B.I.T. la Section du travail des femmes et des enfants, s'est rendue dans une dizaine de pays de l'Amérique latine où elle procédera à une enquête sur les organismes de formation professionnelle. Auparavant, M^{me} Thibert s'était livrée à une enquête analogue dans les pays d'Extrême-Orient.

M. Rao, sous-directeur général au B. I. T., termine actuellement un voyage d'étude dans les pays d'Extrême-Orient et du Pacifique.

Deux conférences « régionales » importantes sont en voie de préparation: la première, celle des Etats d'Amérique membres de l'O. I. T., s'ouvrira à Montevideo (Uruguay), le 25 avril; la seconde, celle des Etats d'Asie membres de l'O.I.T., aura lieu au début de 1950.

Ainsi, dans toutes les parties du monde, le Bureau international du Travail affirme avec persévérance l'universalité du progrès social.

La 108^{me} session du Conseil d'administration

La 108^{me} session du Conseil d'administration du B.I.T., du 4 au 8 mars, a été consacrée surtout à l'élaboration du projet du budget de l'Organisation internationale du Travail pour 1950.

Après une discussion approfondie, ce budget a été arrêté à un montant de 5 972 150 dollars (environ 20 millions de francs suisses). Il sera soumis à l'approbation finale de la Conférence internationale du Travail. Ce budget est en augmentation de près de 800 000 dollars sur celui de 1949.

En dehors du budget et des questions déjà signalées plus haut, le Conseil d'administration s'est occupé d'une série de points parmi lesquels il faut signaler la déclaration du délégué gouvernemental américain relative au discours « inaugural » du président Truman.

On sait que dans ce discours, qui a marqué la cérémonie de la prestation du serment du président des États-Unis, M. Truman avait déclaré notamment: « Nous devons entreprendre un nouveau programme hardi qui tendra à mettre nos programmes scientifiques et industriels à la disposition des pays peu développés. » M. Truman a ajouté qu'il s'agissait « de lancer une entreprise de coopération dans laquelle toutes les nations travailleraient ensemble par l'intermédiaire des Nations Unies et des institutions spécialisées lorsque

cela sera possible ». Dès que le texte de la déclaration de M. Truman, faite le 20 février, fut connu à Genève, M. Morse a tenu à souligner l'accueil chaleureux que ces déclarations avaient rencontré au sein de l'Organisation internationale du Travail. Aussi, lorsqu'au cours de la séance du Conseil d'administration le délégué gouvernemental américain a souligné à son tour qu'il « n'y avait pas d'organisation internationale qui fut mieux préparée » à réaliser les suggestions contenues dans le discours de M. Truman que l'Organisation internationale du Travail, de nombreux orateurs représentant les gouvernements, les travailleurs et les employeurs ont approuvé cette manière de voir. Le directeur général du B. I. T. a été chargé d'examiner avec les autres organisations internationales la question de l'assistance technique à donner aux « pays peu évolués industriellement » et de présenter à ce sujet un rapport au Conseil d'administration du B. I. T.

Une autre question qui a attiré l'attention de l'opinion publique a été celle de la situation des organisations ouvrières du Venezuela. A la suite d'un coup d'Etat militaire qui s'est produit dans ce pays, le B. I. T. et le groupe ouvrier du Conseil d'administration ont été saisis de télégrammes émanant des organisations ouvrières vénézuéliennes et demandant l'intervention du B. I. T. pour faire respecter les libertés syndicales par le nouveau Gouvernement du Venezuela.

Avec force, Léon Jouhaux, au nom du groupe ouvrier, a posé la question devant le Conseil d'administration. Celui-ci, unanime, a décidé de charger le B. I. T. de faire réunir en vue de la prochaine session du Conseil les informations nécessaires sur la situation au Venezuela et de soumettre des propositions en vue de toute action qui paraîtrait utile.

Pour un institut international de crédit foncier

Cette revue de l'activité du B. I. T. ne serait pas complète si nous omettions de signaler la 3^{me} session de la Commission de l'industrie du bâtiment, du génie civil et des travaux publics qui a siégé à Rome du 13 au 28 mars. Cette réunion, qui fut la première réunion de l'O. I. T. organisée en Italie après la chute du régime fasciste, s'est tenue au Palais de Venise, du balcon duquel Mussolini avait l'habitude de haranguer ses chemises noires...

Plus de 160 délégués représentant les gouvernements, les travailleurs et les employeurs de dix-neuf pays, dont la Suisse, ont assisté aux travaux de cette session. Parmi les conclusions auxquelles la Commission est parvenue, conclusions destinées à améliorer et à stabiliser les conditions de l'emploi dans les industries de la construction dans le monde entier, l'idée de la création d'un « Institut international de crédit foncier » se place en tout premier lieu. La commission suggère que ce nouvel organisme soit placé sous le

contrôle de la Banque internationale de la reconstruction et du Fonds monétaire international et qu'il ait pour tâche de financer, dans les pays qui manquent de capitaux, des prêts hypothécaires destinés à la construction d'habitations populaires. Cette proposition a été transmise au Conseil d'administration du B.I.T.

D'autres commissions d'industrie se réuniront au cours du 2^e trimestre 1949, notamment celle du charbon à Pittsburgh, du 20 au 30 avril et celle des transports internes, à Bruxelles, du 17 au 27 mai.

Enfin, signalons quelques-unes des nouvelles publications du B.I.T. « Les Informations sociales », qui ont rendu tant de services à tous ceux qui se préoccupent des problèmes sociaux, paraissent à nouveau depuis le 1^{er} janvier, deux fois par mois. Le prix d'abonnement annuel a été fixé à 20 francs suisses. Les rapports publiés en vue de la Conférence de Montevideo, et surtout le rapport général présenté à cette conférence par M. Morse, contiennent des renseignements précieux sur la vie économique et social des pays de l'Amérique latine.

Une série de monographies sur la formation professionnelle des adultes a été lancée; les volumes relatifs aux Etats-Unis, à la Grande-Bretagne et à la Belgique sont déjà en vente et celui sur la France paraîtra bientôt.

Une enquête faite par l'O.I.T. en Grèce sortira des presses incessamment.

Signalons enfin à tous les rédacteurs de journaux ouvriers que le B.I.T. a repris la publication d'une feuille d'information intitulée « Nouvelles du B. I. T. », dont deux numéros ont déjà paru. Les journalistes syndicalistes y trouveront une riche moisson d'articles et d'informations susceptibles d'être reproduits dans leurs publications.

Bibliographie

Berufswahlbuch für Knaben. Par *Ferd. Böhny.* Editeur Schweizerischer Kaufmännischer Verein, Zurich.

Cet ouvrage remarquable du président central de la V. P. O. D. se propose le but louable de faciliter les jeunes gens dans le choix d'une profession. Pour ainsi dire tous les métiers sont présentés d'heureuse façon par le texte et par l'image. Les exigences du métier sont mentionnées très sobrement: intelligence, niveau des études (école primaire ou secondaire), santé, force physique, don d'observation, dessin, etc. L'auteur signale avec à-propos les possibilités d'avancement qui se présentent dans chaque métier. Nous recommandons chaudement cet ouvrage aux personnes possédant la langue allemande, à tous ceux que préoccupent les questions d'apprentissage ainsi qu'aux bibliothèques professionnelles.